Image not found or type unknown

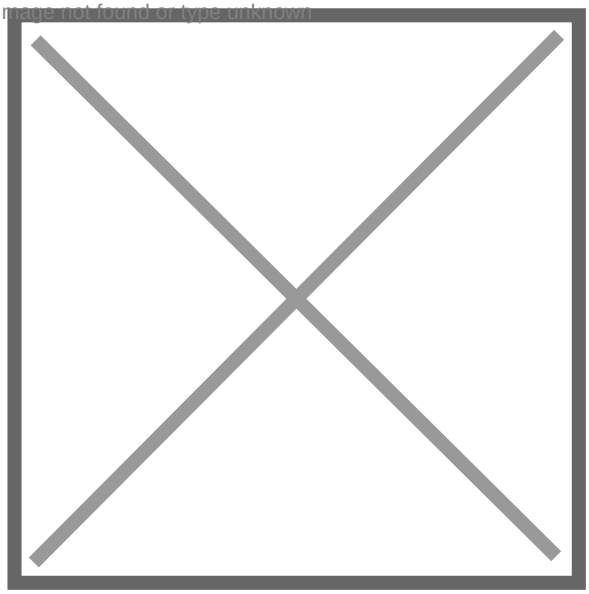

# Calcul indemnité licenciement syntec avec arrêt maladie

Par **brigug**, le **27/03/2008** à **12:12**

Bonjour,
Mon employeur m' a envoyé mon solde de tout compte.
mais je suis surprise par le peu que j'ai touché.
mon convention collective et la convention syntec (3018) je suis cadre, j'ai ete embauchée le 17/02/1992 et j' ai eté licenciée le 15/01/2008.
en principe d' apres ma convention j' ai droit a 1/3 de mois par année d' ancienneté,
j'ai un salaire de base brut de 2300 euros depuis fin 2003.
mais voila j' ai etais malade en juin et juillet 2004 et ensuite j' ai de nouveau etait malade de mai 2005 à octobre 2007, je touchai donc mes I J plus la subrogation (85% du salaire moins les I.J.)
ensuite j' ai ete mise en inaptitude (apres 2 visites le01/10/2007 et le 17 octobre 2007) donc pas de salaire d'I.J ni de subrogation du 01/10/2007 au 17/11/2007
ensuite mon employeur a repris les salaires a compté du 18/11/2007 au 15/01/2008 date ou j'ai ete licenciée pour impossibilite de reclassement.
sur qu'elle base dois je calculer mon indemnite de licenciement :
la derniere année avant le licenciement donc presque rien
la derniere année en tenant compte des IJ
ce que j' aurai du toucher durant la derniere année
la derniere année precedant mai 2005 (c' est ce qui a etait retenu sur la feuille pour les ASSEDIC)
je ne trouve rien dans la convention SYNTEC qui me permette de faire le calcul.
j' ai essayé d être le plus clair possible (mais ma situation est compliquée)
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés